

Aménagement circulation et stationnement - Saison touristique - Amboise



Afin de sécuriser les habitants et les visiteurs pendant la saison touristique d'Amboise et de permettre aux cafés, bars et restaurants d'installer des terrasses, la Ville d'Amboise aménage l'accès au cœur de ville du 29 mars au 2 novembre 2025.

Sont concernés : la place Michel Debré, la rue François 1^{er} et la rue de la Concorde.

Du 29 mars au 2 novembre, la circulation est interdite :

- Place Michel Debré du lundi au samedi de 11h à 23h ; le dimanche de 9h30 à 23h.
- Rue François 1^{er} du lundi au samedi de 18h à 23h ; le dimanche de 9h30 à 23h.

Du 29 mars au 2 novembre, la circulation est à double sens :

- Rue de la Concorde, entre le n°60 et la rue Louis XII, afin de permettre l'accès au stationnement de 18h à 23h du lundi au samedi et de 9h30 à 23h le dimanche.

Du 29 mars au 2 novembre, le stationnement est interdit place Michel Debré.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0069

Rue Nationale

- Du 29 mars au 2 novembre : le stationnement est interdit.
- Du 29 mars au 31 août : la circulation est interdite, tous les jours, entre 10h et 23h.

Mairie d'Amboise

Communiqué de presse

Le 21/03/2025 11:25

-
- Du 1^{er} septembre au 2 novembre : la circulation est interdite du mardi au dimanche de 10h à 23h.

Référence arrêté municipal n°24-AT-0070

CONTACT

Mairie d'Amboise

02 47 23 47 23 · webmaster@ville-amboise.fr